



République Française

Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

DECISION DU MAIRE

2024/208

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ n°001 PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DU PATRIMOINE ARBORE – LOTS 1, 2 ET 3

Nolwenn LE BOUTER, maire de la commune de Nangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget de l'exercice,

CONSIDERANT l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 21 mai 2024,

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres,

CONSIDERANT que l'offre de la société HC OUTDOOR, dans le cadre du marché 001 prestations d'entretien des espaces verts et du patrimoine arboré – lot 1 Entretien des espaces verts engazonnés, prairies fleuries, fauchage tardif, est économiquement avantageuse,

CONSIDERANT que l'offre de la société HC OUTDOOR, dans le cadre du marché 001 prestations d'entretien des espaces verts et du patrimoine arboré – lot 2 Entretien du patrimoine arboré, élagage, taille, est économiquement avantageuse,

CONSIDERANT que l'offre de la société FORESTIERE SIMARD, dans le cadre du marché 001 prestations d'entretien des espaces verts et du patrimoine arboré – lot 3 Entretien des accotements et des fossés en fauchage, est économiquement avantageuse,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché 001 prestations d'entretien des espaces verts et du patrimoine arboré – lot 1 Entretien des espaces verts engazonnés, prairies fleuries, fauchage tardif, à la société HC OUTDOOR, Siret n° 951 735 729 00018, pour une durée d'un an renouvelable trois fois un an et pour un montant maximum annuel de 170 000,00€ HT.

Accusé de réception en préfecture
03/05/2024 10:24:00
Date de télétransmission : 27/05/2024
Date de réception en mairie : 27/05/2024

Article 2 : D'attribuer le marché 001 prestations d'entretien des espaces verts et du patrimoine arboré – lot 2 Entretien du patrimoine arboré, élagage, taille, à la société HC OUTDOOR, Siret n° 951 735 729 00018, pour une durée d'un an renouvelable trois fois un an et pour un montant maximum annuel de 70 000,00€ HT.

Article 3 : D'attribuer le marché 001 prestations d'entretien des espaces verts et du patrimoine arboré – lot 3 Entretien des accotements et des fossés en fauchage, à la société FORESTIERE SIMARD, Siret n° 442 863 114 00017, pour une durée d'un an renouvelable trois fois un an et pour un montant maximum annuel de 20 000,00€ HT.

Article 4 : D'autoriser Madame le maire à conclure le marché et à signer toutes pièces s'y rapportant.

Article 5 : D'inscrire les dépenses au budget en fonctionnement de l'exercice correspondant.

Article 6 : Le Directeur général des services et Madame le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision du maire qui sera inscrite au recueil des actes administratifs.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Article 7 : Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Provins,
- Madame la directrice du service financier,
- Monsieur le directeur des services techniques,
- Le titulaire du marché.

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture

Le ...2.7.MAI.2024

Et de la transmission ou notification et publication

Le ...2.7.MAI.2024

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de MELUN dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
1574000820240000270000-208-AR
Date de télétransmission : 27/05/2024
Date de réception préfecture : 27/05/2024